



Cahors, le 24/08/2015



Le Directeur académique
des services de l'Education nationale du Lot
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
S/C Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Santé et sécurité au travail 2015-2016

DPL

Référence
HS

La **prévention et la sécurité** n'est pas un domaine dont l'objectif est de dénaturer ou alourdir l'activité. Il y a bien entendu des obligations réglementaires mais ces deux notions sont avant tout une composante de l'activité afin de prévenir par des procédures, des registres, des intervenants, des situations susceptibles de porter atteinte aux personnels et aux usagers.

Dossier suivi par
Laborie Sébastien
Téléphone
05 67 76 54 92
Fax
05 67 76 54 73
Mél.
Dpl46@ac-toulouse.fr

Afin de répondre à ces exigences et de mieux vous informer j'ai souhaité fixer **trois objectifs** au regard du constat de l'année écoulée :

Les constats 2014-2015 :

- ❖ **Plan Particulier de Mise en Sureté**
La campagne 2014 – 2015 indique que **73 %** (+ 6 points/2014) des écoles ont effectué un exercice.
- ❖ **La mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER)**
Depuis décembre 2013 seulement **25 %** des écoles ont effectué une mise à jour.
- ❖ **Visite des établissements**
Les visites du comité d'hygiène et de sécurité ou de l'inspecteur santé sécurité au travail permettent de constater la nécessité de mieux informer sur les registres et procédures.

Les objectifs pour 2015-2016 :

- ❖ **Amélioration de l'information sur les procédures, dispositifs et registres.**
- ❖ **Réalisation des exercices PPMS dans toutes les écoles.**
- ❖ **Mise à jour des signalements dans les DUER dans toutes les écoles.**

Cité administrative
Quai Cavaignac
BP 286
46005 Cahors
Cedex 9

1- Liste des documents et registres obligatoires (en relation avec la collectivité de rattachement).

La réglementation sur la sécurité dans les écoles, EPLE et locaux administratifs prévoit la tenue obligatoire d'un certain nombre de registres, documents et procédures.

J'ai souhaité, dans un souci de clarification et de simplification, vous apporter des éléments (dispositifs de santé et sécurité des personnels ; registre et documents obligatoires dans les établissements scolaires) d'information et de repère afin de mieux vous situer vis-à-vis des exigences réglementaires et des interlocuteurs de la santé et de la sécurité dans le département.

2- Campagne 2015 -2016 des Plan Particulier de Mise en Sûreté

L'organisation d'exercices réguliers de simulation, au minimum une fois par an, doit permettre de confronter le **Plan particulier de mise en sûreté** à la situation réelle de l'école ou de l'établissement en "grandeur nature "et de vérifier le bien-fondé des mesures qu'il comporte.

Une réactualisation régulière de ce plan est également à prévoir, de nombreux paramètres pris en compte initialement étant susceptibles d'évoluer : composante de l'école, éléments de l'environnement notamment.

La campagne sera ouverte du **01 octobre 2015 au 30 juin 2016** via une enquête en ligne. Un suivi trimestriel sera effectué en relation avec les circonscriptions.

Vous trouverez ci-dessous des éléments sur la mise en œuvre du PPMS ainsi que des informations sur les risques majeurs :

<http://www.iffor-me.fr/content/le-ppms>

<http://www.prim.net/>

<http://www.risquesmajeurs.fr/grandes-cat%C3%A9gories/%C3%A9ducation>

3- Le document unique d'évaluation des risques – application MARGUERITE

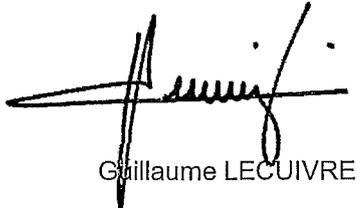
Ce document doit être mis à jour au annuellement. Cette actualisation s'effectue via l'application Marguerite. Cette saisie s'effectue en relation avec l'assistant de prévention de circonscription qui assure la cotation du risque et les demandes de clôture.

➤ Votre correspondant technique :

Jean-Michel Portier dpl46-stats@ac-toulouse.fr pour toute question relative à la saisie sur cette application.

Rappel sur le plan VIGIPIRATE : les consignes de vigilance et de surveillance sont toujours en vigueur. Vous trouverez ci-joint une fiche académique sur les mesures permanentes.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Guillaume LECUIVRE

CPI :

- Mesdames et Messieurs les IEN des circonscriptions de Cahors1, Cahors2 Figeac, Gourdon
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes avec école du département du Lot
- Madame la secrétaire du CHS CT SD 46

PJ :

- Registres et documents obligatoires
- Dispositifs santé et sécurité des personnels
- Mesures permanentes VIGIPIRATE.

